

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 30 JANVIER 2018 – 19H00**

Salle des fêtes – Ste Catherine

**Membres présents :** Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Marc BENES (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (MARINGES), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Chantal YVOREL (suppléante - St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Michel BONNARD, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Bruno THIOLLIER, Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Bernard CHAZELLES (Villechenève), Jean-Jacques VRAY (VIRICELLES), Hervé MICHEL (VIRIGNEUX)

**Membres excusés :** Philippe GARNIER (Meys), Véronique GILLOT (pouvoir donné à Bernard CHAVEROT - Montrottier), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière),

**Membres absents :** Pascal FICHET (Brullioles), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière),

**Agents présents :** Geneviève GOUTAGNY (DGS), Laurence GIACOMINI et Bernadette RELAVE (assistantes des élus)

**Membres invités :** Daniel BONNIER (St Denis sur Coise)

### MISE EN PLACE NOUVEL EXECUTIF

#### Attribution des délégations aux vice-présidents avec désignation binôme / trinôme

##### **Le conseil communautaire,**

- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine,
- Vu les délibérations du 9 janvier 2018 portant installation de la nouvelle assemblée communautaire composée de 44 conseillers (n° 18-0113), fixant le nombre de vice-présidences à 13 (n°18-0114) et désignant les vice-présidents (n° 18-0115),
- Vu la proposition de Monsieur le Président relative à l'affectation des vice-présidences,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la proposition de désigner comme suit les vice-présidences et leur binôme / trinôme comme suit :

Commissions	Vice-Président(e)s	Binôme	Proposition de Trinôme
SOLIDARITÉ ACTIVE/ ENFANCE	ARNOUX Marie-Luce	BOUTEILLE Christiane	DUPEYRON Norbert
TOURISME	BANINO Jérôme	LOTTE Catherine	
FINANCES	BONNIER Michel	VULPAS Gérard	
AGRICULTURE/FORET	BONNIER Philippe	FOL Daniel	CARTERON Patrice
CULTURE	CALVI Jean-Michel	JEANNE Marie-Charles	
VOIRIE	CARTERON Patrice	GOUBIER Isabelle	PICARD Jean-Claude
ECONOMIE	CASSE Jean-Louis	SAULNIER Guy	BANINO Jérôme
OM	CHAVEROT Bernard	BOUCHUT Fabrice	VRAY Jean-Jacques
ASSAINISSEMENT	DUPEYRON Norbert	Pierre VARLIETTE	BONNIER Michel
JEUNESSE SPORT ET LOISIRS	JEANNE Marie-Charles	CALVI Jean-Michel	
ADMIN. GENERALE / RH	PICARD Jean-Claude	VULPAS Gérard	
BÂTIMENT /PATRIMOINE	VARLIETTE Pierre	BERNE Marcel	
URBANISME / HABITAT	VULPAS Gérard	GOUTAGNY Jean-Marc	MICHEL Hervé
TRANSITION ENERGETIQUE	CHAVEROT Bernard	GARNIER Philippe	

### **Modification des commissions**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine,
- Considérant la nécessité de désigner les élus, représentant les 32 communes, pour travailler au sein des différentes commissions susmentionnées,
- Considérant les propositions de désignation émanant des communes,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les désignations des membres des 14 commissions conformément au tableau ci-annexé.

### **Fixation des indemnités d'élus**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant les modalités de versement des indemnités au Président et aux Vice-Présidents,
- Vu l'enveloppe indemnitaire globale conforme à la réglementation et le taux maximal fixé en fonction de la population,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

**APPROUVE** la répartition des indemnités, conforme à la réglementation, comme suit :

Fonction	Taux	Montant mensuel Brut
Président	44, 52 %	1 712,94 €
Vice-président	19,02 %	731,81 €

### **Désignation des représentants aux syndicats de rivières et autres organismes**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine
- Considérant la nécessité d'adapter la représentation de la CCMDL en fonction du nouveau périmètre au sein des comités syndicaux des syndicats de rivières et autres organismes,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les désignations des délégués aux structures partenaires comme suit

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COISE (SIMA COISE)

Titulaires	Suppléants
Pascal MURIGNEUX COISE	Agnès GRANGE ST SYMPHORIEN S/COISE
Philippe MORALES ST MARTIN EN HAUT	Fabrice BOUCHUT LARAJASSE
Serge FORISSIER POMEYS	Michel RIZOUD LA CHAPELLE S/COISE
Marcel BERNE GREZIEU LE MARCHE	Benoit VERNAISON DUERNE
Patrick VILLARD AVEIZE	Gilles BARCET Châtelus
Pierre DUSSURGEY STE CATHERINE	Ghislaine DIDIER STE CATHERINE
DUMAS Christophe CHEVRIERES	Louis ROUSSET CHEVRIERES
Daniel BONNIER ST DENIS S/COISE	Emmanuel ROUSSET GRAMMOND
BIGUET Stéphanie VIRIGNEUX	Philippe GARNIER MEYS

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN LOISE TORANCHE (SMAELT)

Titulaires	Suppléants
Gilles CHAVEROT HAUTE RIVOIRE	Guy COQUARD CHAMBOST LONGESSAIGNE
André PUIPIER VIRIGNEUX	Fabien PROTIERE MEYS
Daniel FOL ST CLEMENT LES PLACES	

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE GESTION DE L'YZERON, DU RATIER ET DU CHARBONNIERES (SAGYRC)

Titulaires	Suppléants
Christian ROZET MONTROMANT	Romain LOYER MONTROMANT

SYNDICAT DE MISE EN VALEUR, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU GARON (SMAGGA)

Titulaires	Suppléants
Michel BONNARD ST MARTIN EN HAUT	Lucien DERFEUILLE STE CATHERINE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GIER RHODANIEN (SIGR)

Titulaires	Suppléants
Pierre DUSSURGEY STE CATHERINE	Martine PENA STE CATHERINE

MARQUE COLLECTIVE

Titulaires	Suppléants
Daniel FOL ST CLEMENT LES PLACES	Michel RAMPON LONGESSAIGNE
Philippe BONNIER COISE	Marcel BERNE GREZIEU LE MARCHE

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS BEAUJOLAIS ELARGI

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis CASSE ST DENIS S/COISE	Christiane BOUTEILLE LA CHAPELLE S/COISE

RHONE TOURISME

Titulaires	Suppléants
Jérôme BANINO ST SYMPHORIEN S/COISE	

MISSION LOCALE DES MONTS D'OR ET MONTS DU LYONNAIS

Titulaires	Suppléants
Régis CHAMBE ST MARTIN EN HAUT	
Etienne PUIPIER ST SYMPHORIEN S/COISE	

ASSOCIATION MAISON DE PAYS

Titulaires	Suppléants
Jérôme BANINO ST SYMPHORIEN S/COISE	
Jean-Michel CALVI LARAJASSE	

**Comité de pilotage Leader – désignation des membres**

**Le conseil communautaire,**

- Considérant les missions du Comité de pilotage Leader pour le suivi du programme et l'octroi des subventions,
- Considérant la nécessité de désigner de nouveaux membres afin de tenir compte du nouveau périmètre de la CCMDL,
- Vu la proposition de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les désignations des membres du comité de pilotage du programme Leader comme suit

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard CHAVEROT	Isabelle GOUBIER
Jean-Claude PICARD	Jérôme BANINO
Philippe GARNIER	Jean-Marc GOUTAGNY
Pierre VARLIETTE	Nicolas MURE
Régis CHAMBE	Michel BONNIER
Marie-Luce ARNOUX	Gérard VULPAS
Norbert DUPEYRON	Jean-Louis CASSE

**CULTURE**

**Décaphone – avenant 1 à la convention d'objectifs et de moyens**

**Le conseil communautaire,**

- Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association Décaphone intervenant sur le secteur sud du territoire de la CCMDL en matière d'animation culturelle afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à un enseignement musical de qualité à un prix abordable,
- Vu la délibération n° 17-0664 du 27 juin 2017 approuvant les tarifs de l'école ressource d'enseignement artistique intervenant sur la partie nord du territoire,
- Considérant que suite à la fusion des territoires Chamousset en Lyonnais et des Hauts du Lyonnais, il convient de prendre en compte dans la convention avec Décaphone :
  - l'intérêt communautaire au vu d'un nouveau contexte territorial d'organisation de l'enseignement musical avec notamment la présence de l'école de musique EREA en régie directe,

- les nouveaux critères d'attribution de la subvention,
- un tarif unifié proposé par la Communauté de Communes pour les 2 écoles de musique communautaires.

• Vu le projet d'avenant à la convention d'objectifs,  
A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec Décaphone et autorise le Président à le signer

#### **La Fabrik – subvention en cofinancement Leader**

**Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération n° 17-0667 du 27 juin 2017 approuvant l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.000 €, en cofinancement d'une subvention Leader,
- Considérant qu'il convient de préciser l'affectation de cette aide au regard des dépenses éligibles au programme Leader,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'affectation de la subvention octroyée à l'association La Fabrik comme suit :

- 1.096,05€ en cofinancement de Leader sur 31.930,70 € TTC de dépenses éligibles.
- 1.903,95€ en tant que subvention de fonctionnement à l'association.

### **ECONOMIE**

#### **ATELIER GRANJON – cession atelier-relais via une SCI**

**Le conseil communautaire,**

- Vu le contrat administratif de location avec promesse de vente signé le 13 décembre 2006 avec la société GRANJON Frères pour l'occupation d'un atelier relais situé à Ste Foy l'Argentière,
- Vu la délibération du 19 décembre 2017 autorisant le Président à signer l'avenant 2 ramenant le prix de cession à 140.000 € HT pour tenir compte des évolutions réglementaires liées à l'approbation du Plan de Prévention des Risques miniers dont le foncier de ce bâtiment est concerné et d'un transformateur construit sur le terrain d'assiette affecté à cet atelier-relais,
- Considérant le souhait de l'entreprise de procéder à l'acquisition de ce bien par le biais d'une SCI,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet et la signature de l'avenant n° 3 autorisant toutes sociétés de type SCI à se substituer à la Sté EGB Granjon Frères au moment de la réalisation de la vente de l'atelier relais, objet du contrat susdit.

#### **ATELIER JOURNET BOIS – cession atelier-relais via une SCI**

**Le conseil communautaire,**

- Vu le contrat administratif de location avec promesse de vente avec la société JOURNET BOIS pour l'occupation d'un atelier relais situé à Montrottier, conformément à une délibération du 26 septembre 2003,
- Considérant le souhait de l'entreprise de procéder à l'acquisition de ce bien par le biais d'une SCI,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet et la signature de l'avenant n° 3 autorisant toutes sociétés de type SCI à se substituer à la société JOURNET BOIS au moment de la réalisation de la vente de de l'atelier relais, objet du contrat susdit.

#### **Comité de pilotage de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR)**

**Le conseil communautaire,**

- Considérant les missions du Comité de pilotage OCMMR pour le suivi et l'octroi des subventions attribuées aux entreprises artisanales et commerciales par la Communauté de communes en cofinancement de l'Etat via le FISAC,
- Considérant la récurrence de ces dossiers et afin d'améliorer la réactivité d'attribution, proposition est faite de déléguer au comité de pilotage les décisions d'attribution de ces subventions et au Président la signature des arrêtés attributifs,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** de déléguer au comité de pilotage les décisions d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales en cofinancement de l'Etat via le FISAC,

**AUTORISE** Monsieur le Président de signer les arrêtés attributifs afférents.

## ZA Grange Eglise 2 – indemnité d'éviction au profit de l'exploitant agricole

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération du 19 décembre 2017 approuvant l'acquisition de diverses parcelles agricoles attenantes à la ZA Grange Eglise en vue de son extension pour répondre à la demande d'entreprises qui souhaitent développer leur activité au sein d'un équipement conforme à leurs besoins ou qui veulent s'implanter sur notre territoire,
- Considérant qu'une partie de ces terrains, objet de l'acquisition par la CCMDL, sont exploités actuellement, par le GAEC du Petit Nice,
- Vu l'estimation de l'indemnité d'éviction élaborée par la Chambre d'Agriculture du Rhône,

A l'unanimité des membres présents (M. Bruno THIOILLIER, par ailleurs notaire dans cette affaire, ne prend pas part au vote)

**APPROUVE** le versement de l'indemnité d'éviction à devoir au GAEC du Petit Nice suivant estimation de la Chambre d'Agriculture du Rhône.

## TOURISME

### Chemin Montaigne – convention liée à la prolongation du tracé

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la labellisation du Chemin Montaigne en tant que GR entre Brussieu à Thiers (117 kms),
- Vu le projet de prolonger le tracé pour un départ de Lyon et une arrivée à Clermont Ferrand pour un itinéraire de « gare à gare »,
- Considérant qu'il convient qu'un nouveau dossier d'homologation soit déposé pour le tracé supplémentaire,
- Considérant que celui-ci sera porté par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Rhône (CDRP) qui travaillera également sur le balisage et la création de fiches numériques,
- Vu le projet de convention fixant la répartition des coûts entre les 4 Communautés de communes (CC Monts du Lyonnais, Pays de l'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon) suivant le nombre de kms les concernant,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention à passer avec le CDRP fixant les participations financières de chacune des Communautés de communes, suivant le kilométrage du tracé sur chaque territoire, soit pour la CCMDL 327 € pour 2,3 kms et autorise le Président à la signer.

## BATIMENT

### Convention avec la commune de St Laurent de Chamousset concernant l'éclairage des abords de l'Accueil de loisirs

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le programme SYDER engagé par la commune de St Laurent de Chamousset concernant l'éclairage des abords de l'accueil de loisirs dont le chemin piétonnier, pour un coût global de 35.420 € TTC,
- Vu la demande de la commune de St Laurent de Chamousset relative au remboursement à hauteur de 50,36 % de cette dépense,
- Vu le projet de convention fixant les modalités de ce partenariat,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention à passer avec la commune de St Laurent de Chamousset concernant la prise en charge pour partie de la dépense liée à l'éclairage des abords de l'accueil de loisirs et autorise le Président à la signer.

### Gendarmerie – approbation des avenants au marché de travaux

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le programme de travaux concernant la construction de la gendarmerie à St Symphorien s/Coise,
- Vu les avenants en plus ou moins-values à intervenir avec plusieurs entreprises,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la signature des avenants n°3 au marché de travaux de la gendarmerie de St Symphorien s/Coise dont le coût global s'élève à 2.424.434,96 € au 30 janvier 2018, soit 462,80 en moins-value.

## VOIRIE

### Convention de partenariat à passer avec les communes

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la compétence de la CCMDL en matière de création, aménagement et entretien de la voirie transférée par les communes à l'EPCI,
- Considérant que pour exercer cette compétence, il convient de mettre à disposition du personnel et/ou de passer par une prestation de services pour les travaux d'entretien courants de ces voiries, de leurs abords et de la signalisation afférente
- Vu le projet de convention à intervenir avec les communes pour préciser les modalités de la mise à disposition,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention à passer avec chacune des communes membres de la CCMDL pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et autorise le Président à les signer.

## FINANCES

### Affiliation au Centre de remboursement Chèque Emploi Service Universel (CESU)

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant les actions de la Crèche de Chevrières et de l'accueil de loisirs de St Laurent de Chamousset qui ont nécessité la création de régies de recettes pour l'encaissement de la participation des familles,
- Considérant que pour encaisser les paiements effectués par le biais de tickets CESU, il convient d'être affilié au centre de remboursement des CESU,
- Sur proposition de Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'affiliation de la CCMDL au Centre de remboursement des Chèques Emploi Service Universel permettant aux régisseurs de recettes de la Crèche de Chevrières et de l'Accueil de loisirs d'encaisser des chèques emploi service universel.

## DECHETS

### Convention d'entente avec la CCFE pour la collecte et le traitement des déchets

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la convention d'entente signée respectivement le 17 janvier 2017 et le 27 janvier 2017 par les Communautés de communes des Monts du Lyonnais et de Forez Est concernant notamment la collecte et le traitement des déchets,
- Vu l'avenant n° 1 signée le 12 mai 2017 précisant les modalités de l'entente et fixant les participations financières,
- Considérant que la convention susdite est arrivée à échéance au 31 décembre 2017,
- Vu le projet de convention pour la reconduction de ladite convention pour une période d'un an,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la signature d'une nouvelle convention d'entente précisant les modalités du partenariat entre les deux Communautés de communes concernant la collecte des déchets et leur traitement et ce, pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2018.

**DIT** qu'un avenant sera délibéré ultérieurement pour préciser les montants de participation financière suivant les coûts prévisionnels du service

## RESSOURCES HUMAINES

### Modification du tableau des effectifs

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant la nouvelle organisation au sein de la piscine de Hurongues avec notamment l'augmentation des horaires d'ouverture au public,
- Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent chargé de l'accueil au sein de cet équipement qui passe de 28H hebdomadaires à 30 H,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la modification du temps de travail de l'agent en charge de l'accueil au sein de la piscine de Hurongues comme susdit ainsi que la modification du tableau des effectifs de la CCMDL, en conséquence.

## MOBILITES

### Transport solidaire

**Le conseil communautaire,**

- Considérant que le transport solidaire a pu élarger au programme de certificats d'économie d'énergie Pend'aura (programme autour de la mobilité des publics précaires coordonné par la Région Rhône-Alpes),
- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-29-002 en date du 29 décembre 2017, portant élargissement du périmètre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 7 communes ligériennes (Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, St Denis s/Coise, Viricelles et Virigneux) ainsi qu'à la commune rhodanienne de Ste Catherine,
- Vu le projet de déployer ce service transport à la demande aux communes susdites, avec une reconduction du dispositif sur 2018

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la demande de bénéficier du dispositif Pend'aura pour 2018 en incluant les 8 communes qui ont rejoint au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le périmètre de la CCMDL.

## HABITAT

### Elaboration PLH – subvention Leader

**Le conseil communautaire,**

- Vu la décision du conseil communautaire dans sa séance du 28 novembre 2017 d'engager l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) sur les Monts du Lyonnais,
- Vu l'appel d'offres lancé pour recruter un bureau d'études qui accompagnera la CCMDL dans cette démarche,
- Considérant qu'une subvention Leader pourrait être attribuée à la CCMDL à hauteur de 80 % pour la prise en charge des coûts d'études estimés à environ 30.000 € HT,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la demande d'une aide financière Leader pour la prise en charge des dépenses liées à l'élaboration d'un PLH.

## TRANSITION ENERGETIQUE

### Convention TEPOS 2 avec l'ADEME

**Le conseil communautaire,**

- Vu la proposition de l'ADEME d'accompagner les EPCI qui s'engagent sur 3 ans dans une réflexion et un plan d'actions relatifs à la transition énergétique,
- Considérant l'enveloppe affectée à cette opération (100.000 € sur 3 ans),
- Considérant l'intérêt pour le territoire de s'impliquer dans cette démarche, corrélée avec le lancement du Plan Climat Air Energie conformément à la délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2017,
- Considérant que la CCMDL pourrait également prétendre à une aide financière au titre de Leader,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat avec l'ADEME pour mener à bien la réflexion autour des territoires à énergie positive (TEPOS 2)

**AUTORISE** le Président à solliciter dans ce cadre les subventions ADEME et LEADER.

### Domiciliation de la SCIC-SAS Monts Energies

**Le conseil communautaire,**

- Vu la demande de la SCIC-SAS Monts Energies de domicilier son siège au Parc Eco Habitat,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la domiciliation telle que susmentionnée.

Le Président  
Régis CHAMBE

